



20 SEPTEMBRE 2016 (New York) – Les Présidents de la France et de l'Afrique du Sud ont appelé aujourd'hui à investir d'urgence au plan mondial pour créer de nouveaux emplois dans le secteur de la santé afin d'empêcher une pénurie prévue de 18 millions de professionnels de la santé, qui devrait surtout toucher les pays à revenu faible ou intermédiaire, et d'aider les pays à maximiser les avantages sociaux et économiques que présente le développement de l'emploi dans ce secteur.

La Commission de haut niveau sur l'emploi en santé et la croissance économique, présidée par S.E. François Hollande et S.E. Jacob Zuma, a présenté aujourd'hui son rapport final et ses recommandations au Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

La Commission a conclu qu'il faut investir dans les personnels de santé pour progresser sur la voie des objectifs de développement durable et obtenir, en particulier, des avancées en matière de santé, de sécurité mondiale et de croissance économique inclusive. Elle a fait 10 recommandations pour obtenir ces progrès en engageant dans l'emploi en santé des investissements appropriés qui soient propres à stimuler les économies, favoriser l'instauration de la couverture sanitaire universelle dans les pays et servir de remparts contre des flambées épidémiques telles qu'Ebola.

Avec le vieillissement de la population et la progression des maladies non transmissibles, 40 millions de nouveaux emplois devraient être à pourvoir dans le secteur de la santé d'ici 2030, soit un doublement des personnels de santé mondiaux actuels. Or, la plupart d'entre eux seront créés dans les pays les plus riches. Si rien n'est fait, on prévoit une pénurie de 18 millions de professionnels de la santé pour instaurer durablement la couverture sanitaire universelle, un problème qui touchera avant tout les pays à revenu faible ou les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Il est de plus en plus clairement établi que les investissements dans le secteur de la santé engendrent de généreux dividendes. On estime le retour sur l'investissement dans la santé à 9 pour 1, et environ un quart de la croissance enregistrée entre 2000 et 2011 dans les pays à revenu faible ou intermédiaire résulterait d'améliorations sanitaires. L'investissement dans les compétences et le développement de l'emploi en santé contribueront également à l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

« Depuis trop longtemps, les pays considèrent les personnels de santé comme une dépense parmi d'autres, plutôt que comme un investissement qui produit un triple retour pour la santé, la croissance économique et la sécurité sanitaire mondiale », a déclaré le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé.

Il est urgent d'agir. La Commission appelle à prendre des mesures immédiates à l'horizon de mars 2018 : il s'agit d'obtenir des engagements et de responsabiliser les acteurs en vue

Écrit par OMS

Jeudi, 22 Septembre 2016 10:18 - Mis à jour Jeudi, 22 Septembre 2016 10:22

---

d'accélérer les investissements dans les personnels de santé. En réponse à la demande de la Commission, les vice-présidents de la Commission de l'OMS, de l'OIT et de l'OCDE réuniront l'ensemble des parties prenantes d'ici la fin 2016 pour élaborer un plan à cinq ans de mise en œuvre des 10 recommandations.

« Ce rapport démontre clairement que l'investissement dans l'économie de la santé et les progrès vers la couverture sanitaire universelle peuvent renforcer la croissance économique et la rendre plus inclusive et créant des emplois décents dans un vaste éventail de métiers», a fait valoir Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du travail. Et d'ajouter : «Il présente des propositions pratiques pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier ses objectifs 3 et 8 : permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge, et promouvoir une croissance partagée et le travail décent.»

La santé s'affirme comme un gisement majeur d'emplois. Dans l'OCDE, l'emploi dans la santé et les services sociaux a progressé de 48 pour cent entre 2000 et 2014, tandis que ceux dans l'industrie et l'agriculture ont reculé.

« Ces recommandations vont tracer la voie à suivre pour renforcer l'investissement dans les personnels de santé et le rendre plus efficace. C'est là un élément essentiel pour promouvoir des vies meilleures et aider nos économies à prospérer et à atteindre leur plein potentiel», a déclaré Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE.

La vision que porte la Commission est celle de personnels de santé renforcés, transformés et durables pour promouvoir la santé, prévenir les maladies, répondre aux besoins des populations et stimuler une croissance économique inclusive.

Les 10 recommandations de la Commission sont les suivantes :

1. Stimuler les investissements afin de créer des emplois décents dans le secteur de la santé, en particulier pour les femmes et les jeunes, en veillant à ce que les personnes qui les occupent soient dotées des qualifications requises et disponibles en nombre suffisant là où il le faut.
2. Maximiser la participation économique des femmes et favoriser leur autonomisation en institutionnalisant leur leadership, en combattant les préjugés sexistes et les inégalités entre les sexes dans l'éducation et sur le marché du travail de la santé, et intégrer la problématique hommes-femmes dans les processus de réforme de la santé.
3. Développer la formation initiale et continue, dans une optique transformatrice et qualitative, de sorte que tous les agents de santé soient dotés de qualifications correspondant aux besoins de santé des populations et puissent réaliser pleinement leur potentiel professionnel.
4. Réformer les modèles de services centrés sur les soins hospitaliers et privilégier plutôt la prévention et la fourniture efficace de soins primaires et ambulatoires qui soient de qualité, abordables, intégrés, communautaires et centrés sur la personne, en accordant une attention particulière aux zones mal desservies.
5. Exploiter le potentiel de technologies de l'information et de la communication d'un bon rapport coût/efficacité en vue d'améliorer l'éducation sanitaire, les services de santé centrés

sur la personne et les systèmes d'information sanitaire.

6. Investir dans les principales capacités du Règlement sanitaire international, notamment le renforcement des compétences des agents de santé nationaux et internationaux dans les situations de crise humanitaire et les situations d'urgence de santé publique aiguës ou prolongées. Assurer également la protection et la sécurité de tous les personnels de santé et de tous les établissements de santé, dans tous les contextes.

7. Mobiliser des financements adéquats auprès de sources nationales et internationales, publiques ou privées, le cas échéant, et envisager une vaste réforme du financement de la santé si nécessaire, pour investir dans les compétences requises, des conditions de travail décentes et un nombre adapté de professionnels de la santé.

8. Favoriser la collaboration intersectorielle aux niveaux national, régional et international; mobiliser la société civile, les syndicats, les autres associations de professionnels de la santé et le secteur privé; et harmoniser la coopération internationale pour soutenir les investissements dans les personnels de santé, à l'appui des stratégies et plans nationaux sur la santé et l'éducation.

9. Favoriser la reconnaissance internationale des qualifications des professionnels de la santé afin d'optimiser l'utilisation des compétences, d'accroître les bénéfices des migrations d'agents de santé et d'en réduire les effets négatifs, et de protéger les droits des migrants.

10. Entreprendre des recherches et des analyses robustes sur les marchés de l'emploi en santé, en utilisant des instruments de mesure et des méthodologies harmonisées, pour renforcer les bases factuelles, la responsabilisation et l'action.